

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

Délibération n°2023/045

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 18H15, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : Mrs Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Était absent* : M. Damien BLANC

Convocation du : 17 mars 2023 - Affichage du : 17 mars 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

Mme Anne-Marie ROCHE a été élue secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

30 MARS 2023

RÉCÉPISSÉ

---

**OBJET : MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DE TERRAINS SECTEUR  
UM « LE PLAN »**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour les travaux de viabilisation de terrains secteur UM « le Plan » a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 27 janvier 2023 pour une remise des offres fixée au 24 février 2023 à 12H00.

La consultation comprenait un lot :

Lot n° 1 : Travaux de VRD

Les membres de la Commission d'appel d'offres se sont réunis le 06 mars 2023 à 10H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection pour le lot n° 1.

Après la présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire informe que lot n° 1 n'a reçu qu'une offre de la SARL SCHILTE TP – 685 route du Villard – 73550 LES ALLUES.

Le montant du marché est conformé à l'annexe financière (BPU) jointe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision de la Commission d'appel d'offres.

APPROUVE les clauses du marché à passer avec la SARL SCHILTE TP pour les montants suivants :

Marché tranche ferme : 137 528 € HT, soit 165 033.60 € TTC  
Marché tranche optionnelle 1 : 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC  
Marché tranche optionnelle 2 : 21 781 € HT, soit 26 137.20 € TTC

DIT que la Commune de MONTAGNY ne retient pas l'option 2 en l'absence d'accord avec des propriétaires pour le passage des canalisations ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de la prestation du lot n° 1 pour le marché de travaux de viabilisation de terrains secteur UM « Le Plan » ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 et au budget annexe Eau et Assainissement 2023.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 30 MARS 2023*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE  
30 MARS 2023  
RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.